

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 19/006/2006 – ÉFAI

Londres, le 29 septembre 2006

Informations complémentaires sur l'AU 249/06 (AFR 19/005/2006, 15 septembre 2006)

## DÉTENTION ARBITRAIRE / DÉTENTION AU SECRET/ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

RÉPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE

Raymond Béhourou (h)  
Marcel Bagaza (h)  
Barthélemy Boguina (h)  
Tom Mahamat (h)  
Roger Yamokoa (h)  
Joseph Kada (h)  
Georges Djungon (h)  
Elysée Doléance Tamkimadji (h)  
Serge Radas Dilkake (h)  
Honoré Mberna (h)  
Clémenceau Dorkem (h)  
Jacques Mobeang (h)  
Aimé Natayo (h)  
Raïkina Mamadou (h)  
Clotilde Gamo (f)

Amnesty International a reçu confirmation de la libération, le 25 septembre, des 14 hommes nommés ci-dessus. D'après certaines sources, Clotilde Gamo est sortie de la clandestinité ; on ne pense pas que les autorités soient à sa recherche.

Le 13 septembre, ces 14 hommes ont été extraits illégalement de la prison centrale de Ngaragba, à Bangui, la capitale de la République centrafricaine, par des membres de la Sécurité présidentielle. L'un des anciens détenus a déclaré à l'organisation qu'ils avaient été emmenés à la prison civile de Bossembelé (préfecture d'Ombella-Mpoko). Ce centre ne leur a fourni ni matériel de couchage ni nourriture, et ils ont dû jeûner pendant près de trois jours. Le troisième jour, leurs proches ont découvert leur lieu de détention et leur ont apporté de la nourriture. Selon les dires de cet ancien détenu, ils n'ont pas été victimes de mauvais traitements.

Le 25 septembre au matin, un responsable de la prison a informé les détenus qu'ils allaient être ramenés à Bangui. Ils ont été escortés, depuis Bossembelé, par des membres de la Sécurité présidentielle. À leur arrivée dans la capitale, ils ont été maintenus en détention pendant une courte période à la Section de recherche et d'investigation (SRI) de la gendarmerie nationale. Les 14 hommes ont ensuite été transférés à la prison de Ngaragba, où on leur a délivré un ordre de libération. Puis, ils ont été conduits dans les locaux des services du procureur, avant d'être remis en liberté.

Au cours de la détention de ces 14 personnes à Bossembelé, des membres de l'Ordre des avocats de la République centrafricaine (notamment les défenseurs des prisonniers) se sont mis en grève et ont refusé de défendre des prévenus à leur procès. On pense que le travail de pression mené par les avocats et par les organisations de défense des droits humains a contribué à la libération des détenus. Un défenseur des droits humains de premier plan ainsi que l'un des anciens détenus ont remercié Amnesty International pour son soutien.

L'organisation se réjouit de la remise en liberté de ces hommes, mais elle reste préoccupée par les informations selon lesquelles certains des avocats de la défense et plusieurs défenseurs des droits humains ont été menacés par des membres des forces de sécurité. En outre, Amnesty International s'inquiète du fait

que les autorités n'ont pris aucune mesure à l'encontre des membres des forces de sécurité et des autres personnes responsables de l'arrestation arbitraire et de la détention illégale de ces hommes.

**Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Amnesty International remercie tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur des détenus.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*